

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et approbation du rapport de gestion.
2. Présentation et approbation des comptes 2019, du bilan au 31 décembre 2019, de l'affectation du résultat et quitus au conseil d'administration pour sa gestion en 2019.
3. Présentation et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.
4. Autorisation à la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'association.
5. Délégations au conseil d'administration.
6. Information du montant des indemnités et avantages alloués aux administrateurs.
7. Information de toute rémunération versée par l'entreprise d'assurance à un ou plusieurs administrateurs et liée au montant des cotisations ou à l'encours des contrats souscrits par l'association.
8. Questions diverses.

RAPPORT DE GESTION

Les garanties dont vous disposez sont issues de contrats collectifs à adhésion facultative souscrits par APICIL UPESE ASSOCIATION (AUA) auprès d'organismes d'assurance du Groupe APICIL (APICIL MUTUELLE, APICIL EPARGNE, GRESHAM) ou d'entreprises d'assurance extérieures au Groupe APICIL (GENERALI, ALLIANZ, AXA, CNP).

Dans le cadre de la Loi Madelin, les Travailleurs Non-Salariés (TNS) peuvent obtenir la déductibilité fiscale de leurs cotisations à condition d'adhérer à un contrat collectif souscrit par une association dite "Loi Madelin", auprès d'une entreprise d'assurance. AUA assure ce rôle pour les TNS. A ce titre AUA perçoit des droits d'association.

AUA effectue également la gestion des contrats souscrits auprès des Compagnies externes au Groupe APICIL. Des dotations de gestion rémunèrent ces opérations.

1. Fait caractéristique de l'exercice :

Compte tenu des réserves significatives de l'association, et dans une perspective de développement commercial, les droits d'association ont été réduit à 0,50€ par mois et par assuré (au lieu de 1,20 €/0,80€ jusque fin 2018) dès septembre 2019 pour le lancement des nouvelles offres 100% santé. A partir de 2020, la mesure portera pour tout le portefeuille.

2. Evolution du portefeuille des contrats souscrits par AUA

Nous vous proposons de passer en revue ci-après uniquement les évolutions du portefeuille des contrats, pour lesquels AUA est souscripteur.

2.1. Pour les contrats des entités du Groupe APICIL

Pour AUA, les données de l'exercice 2019 des contrats individuels des entités assureurs du Groupe APICIL sont les suivantes :

SANTE (APICIL MUTUELLE)

Les cotisations des contrats assurés par Apicil Mutuelle ont progressé de 83,0 M€ en 2018 à 94,3 M€ en 2019, soit une hausse de 11,2%, portée par le succès commercial de la gamme de produits Profil Santé (TNS ou particuliers), et générant un CA de 70,7 M€ en 2019 (vs. 56,3 M€ en N-1).

Les gammes historiques (Alto, Compo, Néo) sont globalement en recul.

PREVOYANCE (APICIL MUTUELLE)

A l'instar des exercices précédents, les cotisations relatives à des gammes vieillissantes et non renouvelées accentuent leur déclin. Elles reculent de 6,8% pour s'établir à 3,3 M€..

EPARGNE INDIVIDUELLE (APICIL MUTUELLE et APICIL EPARGNE)

Libellés en euros ou en unités de comptes, il s'agit principalement :

- des contrats collectifs d'assurance sur la vie « APICIL PROFORMANCE » et « Gestion Privée ProMadelin », permettant de se constituer un complément de retraite par capitalisation, payable sous forme de rente viagère dans le cadre de la Loi « Madelin », dont l'assureur est la Mutuelle Apicil Mutuelle,
- des contrats collectifs d'assurance sur la vie « APICIL EPARGNE INVESTISSEMENT » ou « APICIL EPARGNE INVEST », premiers produits « papier » de la gamme Epargne Apicil Epargne qui ont été progressivement remplacés par d'autres produits d'épargne à adhésion individuelle souscrits par Internet.

Ces contrats ont généré une collecte en 2019 de 5,4 M€ contre 8,2 M€ en 2018.

La collecte 2019 est composée pour 3,3 M€ de contrats « Madelin » (contre 3,8 M€ en 2018) et pour 2,1 M€ de contrats d'assurance vie (4,4 M€ en 2018).

L'assurance vie est en décollecte (- 2,9 M€ en 2019) tandis que la gamme MADELIN reste en collecte nette positive à +2,7 M€.

En cours gérés au 31/12/2019 : 157,5 M€ (31/12/2018 : 155,4 M€).

Le taux de rendement nets 2019 s'établit à 1,10%, en net recul par rapport à N-1 compte tenu de l'environnement de taux bas et de la volonté d'orienter la collecte vers les fonds UC.

2.2. Pour les contrats des compagnies extérieures au Groupe APICIL

Comme constaté depuis plusieurs années, les contrats souscrits auprès des compagnies d'assurance poursuivent leur recul.

En effet, il s'agit pour l'essentiel de groupes fermés qui ne font plus l'objet d'actions commerciales.

Eléments chiffrés (en K€)	2019	2018	Var	%
Allianz	213	256	-43	-17%
Generali	4 069	4 413	-344	-8%
CNP	963	963	0	0%
Cotisations	5 245	5 632	-387	-7%
Allianz	96	176	-80	-45%
Generali	3 088	3 525	-437	-12%
AXA	0	-0	0	-100%
Prestations	3 184	3 701	-516	-14%

3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans la perspective d'un nouveau plan stratégique pour le Groupe APICIL, le plan Offre 2020-2021 s'inscrit en dernière année du plan stratégique DEFIS 2020. Au regard des ambitions de celui-ci, les objectifs du plan offre sont orientés vers l'optimisation de la performance commerciale et assurantielle des offres et la fluidification des processus de vente et de gestion.

Concernant les clientèles de l'association, ces objectifs se déclinent comme suit :

Développement de la prévoyance rentable :

- Création d'une gamme de prévoyance pour les TNS
- Commercialisation de produits de prévoyance individuelle
- Dynamisation de la distribution de l'offre d'assurance emprunteur individuelle

Optimisation de la santé :

- Création d'une garantie non responsable « 1er niveau » orientée Hospitalisation pour les particuliers et les TNS
- Aménagement de la gamme PG Santé

Compte tenu de la situation financière d'AUA, et afin de développer et promouvoir ces offres au profit des adhérents à l'association, nous proposons la réalisation de ce plan moyennant le financement par l'association, des frais de développement des produits, de réalisation des outils d'aide à la vente dédiés à ces offres ainsi que d'éventuelles campagnes de promotion.

4. Examen des comptes 2019 (comptes 2019 en annexe)

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes méthodes que l'exercice précédent. Ils ont été arrêtés par vos administrateurs lors de leur réunion du 8 avril 2020 en présence du commissaire aux comptes et seront présentés de manière détaillée lors de l'assemblée générale.

Les ressources liées à l'activité de gestion des contrats des Compagnies affichent une baisse de - 175 K€.

Les droits d'associations augmentent de 8,8%, soit une hausse moins forte que celle observée les autres années malgré le succès commercial de la gamme Profil Santé pour les TNS et les particuliers, en raison de la diminution des droits d'association mise en œuvre au cours de l'exercice (Cf. événements marquants).

Les charges de gestion reculent de 7,5% (-44 K€) avec une estimation de la facture Apicil Transverse en hausse par rapport à la clôture précédente (environ +80 K€) compensée par une diminution des

autres charges de gestion, le montant N-1 ayant été impacté par le débouclage d'un dossier contentieux (76 K€).

Le résultat d'exploitation 2019 atterrit donc à 939 K€ (contre 1 092 K€ en 2018).

Le résultat financier s'élève à 95 K€ (contre 70 K€ en 2018).

Après impôt sur les résultats, le résultat net de l'exercice s'élève à 745 K€ (contre 784 K€ en 2018).

Depuis 2017, AUA n'est plus dans l'intégration fiscale du Groupe APICIL compte tenu de la nouvelle tête de Groupe : SGAPS APICIL à la suite d'APICIL PREVOYANCE.

5. Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice est de 744 598,38 €. Il est proposé d'affecter ce résultat au poste « réserve propre », qui sera ainsi porté à 8 859 039,78 €.

6. Evénements postérieurs à la clôture

Comme tous les acteurs économiques, l'ensemble des entités du Groupe Apicil est confronté à une situation de crise inédite depuis le mois de mars dû à la pandémie COVID-19 sur le territoire et les mesures de confinement visant à l'enrayer. Le Groupe APICIL et l'ensemble de ses membres ont déployé avec succès leur plan de continuité d'exploitation.

Les priorités du Groupe sont la protection de ses collaborateurs, la continuité des services rendus aux clients sur l'ensemble des métiers et la préservation des équilibres techniques et financiers.

Pour cela le Groupe a généralisé le télétravail avec plus de 90% des collaborateurs équipés au 26/03, complété du maintien sur site pour quelques activités l'imposant.

L'ensemble des activités prioritaires sont pleinement opérationnelles et aucune dégradation significative de notre niveau de service n'est constatée.

Par ailleurs, le groupe a augmenté sa trésorerie disponible afin d'être en capacité de faire face à ses engagements.

Cet évènement est sans impact sur les comptes de l'exercice 2019 et il est trop tôt à ce stade pour évaluer les conséquences sur le résultat 2020 et le niveau de solvabilité.

DELEGATIONS DE POUVOIRS

Votre Conseil d'Administration sollicite une délégation pour l'autoriser à signer un ou plusieurs avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par AUA.

Cette délégation, limitée à dix-huit mois, concerne les contrats relatifs aux domaines d'une part des Frais de Santé et/ou Prévoyance et d'autre part de l'Épargne.

Pour les garanties Frais de Santé et/ou Prévoyance, la réglementation évoluant sans cesse, AUA doit se mettre en conformité avec celle-ci. De plus, pour éviter certaines dérives en termes de consommation médicale, AUA se doit d'être réactive. Ce sont les raisons pour lesquelles votre Conseil d'Administration vous demande cette délégation afin d'agir sur des questions relatives aux tarifs et aux garanties.

Pour les produits d'Epargne, cette délégation vous est demandée pour faire évoluer les produits en fonction de la réglementation mais aussi pour compléter les garanties et supports financiers proposés.

Bien évidemment, votre Conseil d'Administration vous rendra compte à l'Assemblée Générale de 2021 des éventuelles modifications apportées.

Une délégation similaire avait été accordée au conseil lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2019.

En vertu de cette délégation, des modifications ont été apportées aux contrats TNS Prévoyance ICA, TNS Prévoyance PL et TNS Frais de Santé souscrits auprès de GRESHAM, pour prendre en compte sur la Prévoyance la suppression du RSI et l'actualisation de processus de gestion, et en santé l'entrée en vigueur du 100% santé.

S'agissant des produits épargne, votre conseil a approuvé la possibilité pour le souscripteur d'opter pour une gestion pilotée de son épargne en fonction de son profil de risque. Cette option, qui n'est proposée qu'aux adhérents qui le souhaitent sur la base d'un avenant, vient compléter les produits et permet à l'assuré par le biais d'un mandat à la société de gestion APICIL Asset Management de gérer son contrat selon le profil retenu (prudent, équilibre, dynamique).

Sur 2019, votre conseil a également décidé d'accompagner ses adhérents par une diminution des droits d'association. Ceux-ci ont ainsi été réduits à 0,50€ par mois et par assuré (au lieu de 1,20 €/0,80€ précédemment), et ce dès septembre 2019 pour les nouvelles offres 100% santé et à partir de 2020 pour les personnes déjà adhérentes à l'association.

Plus récemment, et au regard des conséquences économiques de l'épidémie de coronavirus qui impacte particulièrement les Travailleurs Non-Salariés du fait des mesures de confinement qui ont entraîné une réduction significative d'un grand nombre d'activités, votre conseil d'administration a décidé de leur accorder une aide exceptionnelle avec une réduction forfaitaire de leur cotisation à venir. Le Groupe APICIL prouve ainsi sa capacité d'engagement et de solidarité, dans l'intérêt de la société.

Par ailleurs, afin d'accompagner le développement des offres au profit des adhérents à l'association, AUA participe au plan offre du Groupe qui prévoit pour 2020-2021, en prévoyance la création d'une gamme pour les TNS, la commercialisation de produits individuels, et en santé la création d'une garantie non responsable « 1^{er} niveau » orientée Hospitalisation pour les particuliers et les TNS et l'aménagement de la gamme des prolongations de garanties.

Enfin, pour 2020, votre conseil vous soumet une résolution concernant les produits Apicil Epargne Invest et Apicil Epargne Investissement, ainsi qu'à Performance Epargne, produit qui n'est plus commercialisé. Vous trouverez les propositions de modifications en annexe.

INFORMATIONS

De par les textes en vigueur, l'Assemblée Générale doit être informée d'une part, du montant des indemnités et avantages alloués aux administrateurs et d'autre part, de toute rémunération versée par l'entreprise d'assurance à un ou plusieurs administrateurs et liée au montant des cotisations ou à l'encours des contrats souscrits par l'association.

Nous vous informons qu'aucun avantage n'a été alloué aux administrateurs. Les fonctions d'administrateur sont gratuites. Toutefois, conformément aux statuts, les administrateurs ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement pour participer aux réunions. En 2019, les sommes remboursées aux administrateurs se sont élevées à 1052,68 euros.

Les administrateurs n'ont reçu aucune rémunération versée par les entreprises d'assurance et liée au montant des cotisations ou à l'encours des contrats souscrits par l'association.

Aucune convention entrant dans le cadre des conventions dites réglementées n'a été régularisée au cours de l'exercice 2019.

EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS

Résolution n° 1 : « J'approuve le rapport de gestion du conseil d'administration. » vous donne l'occasion de vous exprimer sur ce rapport qui concerne l'activité de l'association.

Résolution n° 2 : « J'approuve les comptes 2019, le bilan au 31 décembre 2019, l'affectation du résultat et je donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion en 2019. » est du ressort de l'Assemblée Générale. Ces comptes commentés dans le présent document ont été arrêtés par les membres de votre Conseil d'Administration et audités et certifiés par le commissaire aux comptes.

Résolution n° 3 : « J'approuve le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. » répond à une obligation légale. Ce rapport indique que l'association n'a pas conclu au cours de l'exercice 2019 de telles conventions.

Résolution n° 4 : « J'approuve la signature d'avenants aux contrats d'assurance Apicil Epargne Invest, Apicil Epargne Investissement, et Performance Epargne souscrits par AUA visant à actualiser le TMG du fonds Euros au regard du plafond défini par l'article A.132-1 du code des Assurances à 0 % brut de frais de gestion, à réduire les frais de gestion sur les Unités de comptes et à passer la clause de Participation aux Bénéfices réglementaire à 90% minimum des résultats techniques et 85% minimum des résultats financiers globaux. »

Résolution n° 5 : « Je délègue, pour une durée de 18 mois, au conseil d'administration, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats d'assurance souscrits par AUA dans les domaines des Frais de Santé et de la Prévoyance et sur des points relatifs aux garanties et aux tarifs et pour faire évoluer les produits en fonction de la réglementation. »

et

Résolution n° 6 : « Je délègue, pour une durée de 18 mois, au conseil d'administration, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats d'assurance souscrits par AUA dans les domaines de l'Épargne pour faire évoluer les produits en termes de modalités de distribution ou en fonction de la réglementation, à l'exception des modifications portant sur les dispositions essentielles des contrats telles que prévues par le Code des Assurances. »

Ces deux résolutions permettent à votre conseil de régulariser des avenants et d'être réactif en cas de besoin.

Résolution n° 7 : « Je confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires. » permet d'effectuer l'ensemble des formalités liées à cette assemblée générale.